

ÉCO TROPHÉE SPORT

HAUTE-VIENNE

REGLEMENT EDITION 2014

CONTEXTE

Depuis 2003 le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) a lancé « l'Agenda 21 du sport français », programme d'actions en faveur du développement durable dans le sport et regroupant 4 grands domaines :

- Le développement durable, une nouvelle approche des politiques sportives et de l'olympisme
- La solidarité sportive au service du développement durable
- Une gestion et une organisation du sport respectueuse de l'environnement
- Une économie du sport au service du développement durable.

En 2008, le CNOSF s'associe à la mise en place de la Charte du Sport Français pour le développement durable à laquelle toutes les fédérations affiliées au CNOSF auront pris part.

Dans cette continuité, le CNOSF a mis en place sa labellisation « Développement durable, le sport s'engage® » qui a pour objectif de valoriser les actions en faveur du développement durable dans le sport mais aussi de rendre plus visibles les engagements pris par le mouvement sportif français.



Au niveau des politiques publiques, c'est la Stratégie Nationale de Développement Durable du Sport lancée par le Ministère des sports depuis 2009 qui constitue le cadre de référence et d'orientation pour tous les acteurs impliqués. Cette stratégie nationale a été initiée par le Ministère de l'Ecologie et le volet sport en est une déclinaison offrant 9 grands défis et 12 priorités qui vont animer ce concours.

OBJET DU CONCOURS

Le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) de la Haute-Vienne organise un appel à projet identifié « **concours éco trophée sport** » ouvert aux associations sportives du département de Haute-Vienne ayant des actions structurantes dans leur projet associatif et intégrant les principes du développement durable applicable au champ du sport.

ORGANISATION DU CONCOURS

Ce concours est piloté par le CDOS de la Haute-Vienne, avec le soutien technique du Conseil Général de la Haute-Vienne et de la Direction départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) de la Haute-Vienne.

TROPHEES

L'Eco Trophée Sport se décline en 3 catégories. Dans chaque catégorie deux lauréats seront récompensés par une dotation financière.

L'Eco Trophée Sport « développement durable et projet associatif »

Ce Trophée a pour objectif de valoriser un projet associatif structuré autour de plusieurs principes du développement durable sur du moyen et long terme.

Objectifs attendus d'un projet associatif répondant aux principes de développement durable (DD) présenté à l'Eco Trophée Sport
Gouvernance : <i>formation, stratégie en matière de Développement Durable (DD), plan d'actions, suivi et remédiations</i>
Politique d'achat et d'investissement responsable
Communication DD : <i>sensibilisation autour du DD</i>
Gestion de l'emploi
Egalité des chances, équité sociale
Santé et bien être
Partenariats
Respect de l'environnement : <i>mobilité, transport, énergie, gestion de l'eau et des déchets</i>
Technologies vertes et dématérialisation

L'Eco Trophée Sport « manifestation éco responsable »

Il s'adresse aux associations qui organisent un évènement local éco-responsable et respectant un certain nombre de bonnes pratiques précisées dans le cahier des charges. La manifestation doit obligatoirement se dérouler en Haute-Vienne et avant le 31/08/2014.

Objectifs attendus d'une manifestation éco responsable présentée à l'Eco Trophée Sport
Transport : <i>covoiturage, transport en commun, mode déplacement doux ?</i>
Choix du site : <i>partenariat avec la commune ? Accessibilité ?</i>
Gestion du site : <i>Etude d'incidence ? Préconisations au regard de l'impact de l'évènement ? Actions pour la protection de l'environnement ?</i>

Volet communication : *dématérialisation ? Rationalisation du nombre de supports ? Site internet ?*
 Déchets : *limitation de déchets ? valorisation des déchets ? tri sélectif ?*
 Consommation : *rationalisation des besoins ? utilisation de produits locaux de saison et bio ? vaisselle réutilisable ?*
 Sensibilisation et formation : *travail avec les associations spécialisées ? charte d'engagement ? mise en place d'une commission spécifique ?*
 Citoyenneté, solidarité : *accessibilité pour la venue de publics en difficulté ? travail avec les écoles, les associations liées au handicap ? actions de sensibilisation au DD ?*
 Retombées au niveau local : *utilisation des ressources locales ? étude sur l'impact économique de la manifestation ?*

l'Eco Trophée Sport « initiative sport santé »

Ce Trophée récompensera les initiatives locales orientées sur l'activité physique et sportive pour tous, comme facteur de santé et de bien être. L'action devra avoir pour objectif de donner accès au sport au plus grand nombre.

Le cahier des charges ne prévoit pas de public cible particulier. L'action pourra se dérouler auprès des mineurs comme de majeurs, de personnes en situation de handicap physique ou mental, de seniors, de personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires ou métaboliques ou encore de personne en situation d'obésité.

Les actions pérennes attireront l'attention du jury, ainsi que la création de partenariat avec des structures œuvrant dans ce champ.

Objectifs attendus des actions présentées à l'Eco Trophée Sport « initiative sport santé »
Facteur de cohésion sociale Recherche de lien social Outil au service de la solidarité et de la citoyenneté Amélioration du bien être physique et mental Recherche d'une meilleure qualité de vie et hygiène de vie Prévention et lutte contre les pratiques dopantes

LABELLISATION AGENDA 21

Les projets répondant au cahier des charges de l'Agenda 21 du CNOSF pourront bénéficier de l'attribution du label « Développement durable, le sport s'engage » par le CDOS de la Haute-Vienne.

CONDITIONS ET MODALITES DE PARTICIPATION

Cette première édition de l'Eco Trophée Sport s'adresse aux clubs sportifs et aux comités départementaux de la Haute-Vienne remplissant les conditions suivantes :

- avoir leur siège social en Haute-Vienne
- être affilié à une fédération sportive reconnue par le CNOSF
- bénéficier de l'agrément Jeunesse et Sport.

Pour chaque éco trophée sport, les associations sportives candidates doivent présenter un projet, une action ou une initiative se déroulant entre le 01 septembre 2013 et le 31 août 2014.

Une association ne peut concourir qu'à un seul Eco Trophée Sport.

Le dossier de candidature est disponible en ligne sur le site du [CDOS 87](#), à compter du 19 décembre 2013.

Dans un souci de respect des principes du développement durable, les candidats doivent privilégier un envoi dématérialisé de leur dossier à l'adresse mail suivante : cdos87@orange.fr

Le jury accordera des points supplémentaires pour l'envoi dématérialisé du dossier de candidature.

A défaut, le dossier de candidature devra être adressé par envoi papier à l'adresse suivante :

CDOS 87
Eco Trophée Sport
Maison Municipale des Sports de Limoges
35 Boulevard de Beaublanc
87100 LIMOGES

La date limite pour concourir à l'Eco Trophée Sport est fixée au **vendredi 14 mars 2014 minuit**.

Le cachet de la poste faisant foi pour les envois papier, la date et l'heure d'envoi de l'email pour les dossiers dématérialisés.

JURY ET SELECTION DES LAUREATS

Tous les dossiers de candidature seront remis aux membres du jury.

Le jury sera composé du mouvement olympique et sportif et des partenaires du concours.

Les dossiers seront évalués au regard des engagements pris dans le dossier de candidature.

REMISE DES PRIX

La remise des Eco Trophées Sport aura lieu pendant la semaine du développement durable.

Les lauréats seront prévenus par email de la sélection de leur dossier.

Une récompense financière sera remise aux deux lauréats de chaque Eco Trophée.

ENGAGEMENT DES LAUREATS

Les lauréats s'engagent à être présents lors de la cérémonie de remise des prix et disposeront d'un temps de présentation de l'action qui aura fait l'objet de ce concours.

Les lauréats s'engagent à utiliser la dénomination « Eco Trophée Sport » uniquement à des fins de communication sur le concours et pour la promotion de leur association.

Seuls les lauréats sont autorisés à utiliser le logo du mouvement sportif et olympique pour la promotion de leur association sportive dans le cadre de leur participation aux Eco Trophées Sport 2014 en Haute-Vienne.

RENSEIGNEMENTS ET APPUI TECHNIQUE

CDOS de la Haute-Vienne

Maison Municipale des Sports de Limoges
35 boulevard de Beaublanc
87100 LIMOGES

François Marcelaud

cdos87@orange.fr

Tél. : 05 55 79 20 87

DDCSPP de la Haute-Vienne

39 avenue de la Libération
87000 LIMOGES

Julie Pourteyron

Conseillère d'animation sportive

julie.pourteyron@haute-vienne.gouv.fr

Tél : 05 19 76 12 13

OUTILS ET SITE UTILES : SPORT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Centre de ressources et espace collaboratif du Ministère des Sports :

<http://developpement-durable.sports.gouv.fr/>

CNOSF, Agenda 21 du sport français :

http://franceolympique.com/art/297-lagenda_21_du_sport_francais.html

DRJSCS du Limousin, guide d'accompagnement des manifestations sportives éco responsables :

<http://www.limousin.drjscs.gouv.fr/Guide-d-accompagnement-des.html>

Outil d'Auto Diagnostic Environnemental pour les Responsables d'Evénements.

<http://www.evenementresponsable.fr/index.php>